

1508 (6 JULLLET).

Jacques Sabatier s'oppose à ce qu'aucune délivrance ne soit faite à Jehan de Genebrières ne autre pour luy de certaines prétendues lettres de don qu'il dit avoir de la maîtrise particulière de la monn^e de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1^h, 7.)